

# OLEICULTURE

## Bulletin d'information technique n°6

Chambre départementale d'agriculture  
15 av. Jean Zuccarelli  
20220 Bastia

27 Septembre 2011

Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier\*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc.

### Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (au seuil 19 km/h selon l'arrêté du 12/09/06 relatif à la mise sur le marche et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), l'humidité (comprise entre 50 et 80 %), la température (comprise entre 8 et 35 °C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10m de haut)	Description		Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 2km/h	Force 0	Calme		Fumée montant à la verticale	Traitement possible (attention au traitement par temps chaud)
2 à 3.5 km/h	Force 1	Très légère brise		Fumée s'inclinant selon le direction de l'air	Traitement possible
3.5 à 6.5 km/h	Force 2	Légère brise		Bruissement des feuilles. Sensation de souffle sur le visage	Traitement possible
6.5 à 10 km/h	Force 3	Brise		Feuilles et pétioles constamment en mouvement	Conditions limites (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)
10 à 15 km/h	Force 4	Vent modéré		Petites branches en mouvement. Envol de papiers et de poussières	Traitement déconseillé

	Mercredi 28 septembre	Jeudi 29 septembre	Vendredi 30 septembre
<b>BASTIA</b>	Temps sec. Vent à 20 Km/h.		
<b>CALVI</b>	Temps sec. Vent de 20 Km/h forçant à 30 Km/h à partir de 14h.	Temps sec. Vent à 10 Km/h forçant à 20 Km/h à partir de 14h	Temps sec. Vent à 10 Km/h.
<b>CORTE</b>	Temps sec. Vent à 20 Km/h faiblissant à 10 Km/h à partir de 11h. risques d'orages à partir de 17h (1.6 mm).	Temps sec. Vent à 10 Km/h.	
<b>OLETTA</b>	Temps sec. Vent à 20 Km/h.	Temps sec. Vent à 10 Km/h.	
<b>PIETRALBA</b>	Temps sec. Vent à 20 Km/h forçant à 30 Km/h à partir de 14h.	Temps sec. Vent à 10 Km/h forçant à 20 Km/h à partir de 14h.	Temps sec. Vent à 10 Km/h.
<b>SAN GIULIANO</b>	Temps sec. Vent à 20 Km/h.	Temps sec. Vent à 10 Km/h.	

Avant 11 heures les températures sont inférieures à 25°C sur l'ensemble des zones citées ci-dessus. La température n'est donc pas un facteur limitant pour décider de la pulvérisation des produits phytosanitaires. Attention toutefois aux vents : au regard des données de Météo France les conditions pour appliquer les produits de traitements sont correctes à partir de jeudi ou vendredi, selon les localités.

\* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, Fredon Corse, Civam bio Corse, CDA 2A, CDA 2B.

## MOUCHE DE L'OLIVE – BACTROCERA OLEAE

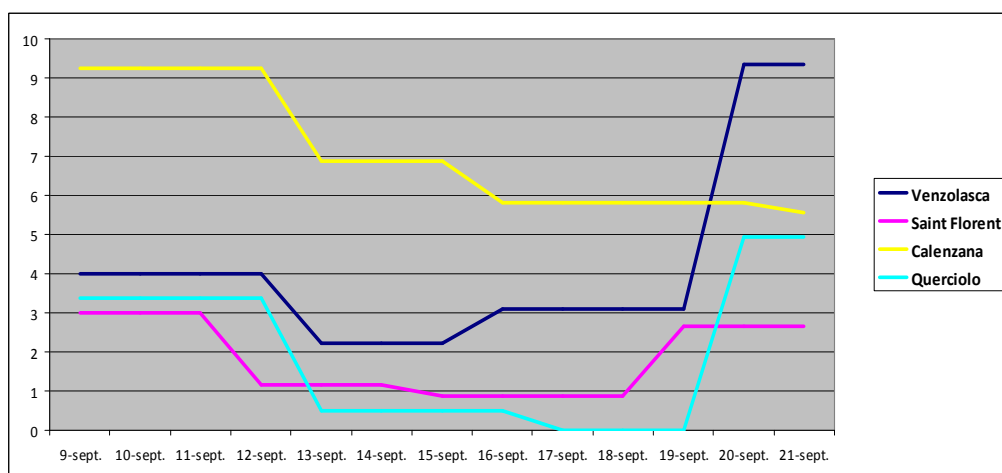
On se situe dans une période délicate où il ne faut surtout pas relâcher la surveillance de son verger par rapport à cet insecte. Les résultats des captures dans le réseau d'épidémiologie-surveillance démontrent que la mouche est très présente dans les vergers en production. De plus, les conditions météorologiques actuelles sont optimales pour que le diptère accomplisse ses cycles biologiques au détriment du fruit.

### RAPPEL : Risques d'attaques de la mouche de l'olive en fonction de l'altitude

	- 100 mètres	100 m > alt. > 300 m	+ 300 m
Températures favorables = apparition de la mouche	Mai	Fin juin – début juillet	Mi juillet
	Risque de forte attaque : septembre-octobre		
Températures défavorables = fin des attaques	Fin novembre	Octobre	Septembre

Le seuil de dégâts acceptable pour l'huile à la récolte est de 10% de fruits avec des trous de sortie. Dans ces conditions, la trituration doit avoir lieu dans les 24h qui suivent la récolte.

### Courbes des mouches relevées dans les parcelles de référence – Période du 9 au 21 septembre 2011



**VENZOLASCA** : la parcelle de référence a été traitée avec un insecticide agréé en AB dans le cadre d'un essai (3 traitements sur les 4 autorisés les 27 juin, 13 juillet et 10 août) lequel a pris fin le 1er septembre avec un traitement curatif placé au moment du pic du vol (22 mouches par piège/jour).

**QUERCIOLO** : la parcelle de référence a reçu 3 traitements curatifs dont le dernier a eu lieu le 10 septembre au moment du pic de capture (9 mouches/piège/jour).

**SAINT FLORENT** : avec 1 traitement curatif en début de vol du diptère et 2 curatifs les 22 juillet et 31 août (déclenchés au moment des pics de vol), cette parcelle voit le nombre de captures nettement repasser au dessus de 1 mouche/piège et par jour avec 3 jours consécutifs à 3 mouches/piège/jour.

**CALENZANA** : la parcelle de référence a connu un pic de 28 mouches/piège/jour autour du 8 septembre et depuis le nombre de mouche relevé dans les pièges est passé en dessous de 9 mouches/piège/jour puis de 6 mouches/piège/jour depuis le 16 septembre. Ce verger n'a pas été traité et le taux d'olives piquées est de 100% avec une forte chute de fruits toujours en cours avec développement larvaire (environ 70% d'olives trouées au sol).

Le choix de la matière active à utiliser sera raisonné en fonction :

1 – De la date de récolte envisagée sur chaque parcelle : **CETTE ANNEE L'OUVERTURE DE CAMPAGNE EST FIXEE AU 20 OCTOBRE** ;

2 – De l'éventualité de renouveler un traitement en octobre si les températures se maintiennent à ce niveau et pour les récoltes plus tardives ;

3 – Des produits déjà utilisés et du respect du nombre d'applications pour chacun ;

4 – De l'intensité du vol de la mouche.

**Pour les vergers situés en altitude** : si les températures passent en dessous de 20°C de moyenne journalière l'activité biologique de la mouche de l'olive ralentie, entraînant une diminution de la ponte. Les traitements peuvent donc s'arrêter plus tôt qu'en zone littorale.

Ainsi, si vous n'avez pas encore traité votre verger et en fonction de vos observations :

- **Le vol est faible et il y a peu de nouvelles de piqûres de pontes** : vous pouvez traiter en **préventif** (SOIT avec l'argile blanche, SOIT avec le "Synéis appât" SOIT en utilisant un insecticide à base de Lambda-cyhalothrine ou de Deltaméthrine).

### Délais Avant Récolte et limitations d'utilisation :

- .....**Lambda-cyhalothrine** : **7 jours** (2 applications maximum/an) ;
- .....**Deltaméthrine** : **7 jours** (3 applications maximum/an) ;
- .....**Synéis appât** : **7 jours** (4 applications maximum/an) ;
- .....**L'argile blanche** : pas de DAR mais éviter de traiter 15 jours avant la récolte.

- **Le vol est d'intensité plutôt élevée** (plus de 5 mouches par piège et par jour pendant plusieurs jours) **et on observe beaucoup d'olives piquées** : il vaut mieux utiliser un traitement **curatif** qui couvrira les dégâts d'une partie du vol (environ 10 à 14 jours d'efficacité optimale). Renouveler le traitement si les précipitations > 25 mm dans les 6 heures qui suivent le traitement.

### Délais Avant Récolte et limitations d'utilisation :

- .....**Diméthoate** : **28 jours** (2 applications maximum/an) ;
- .....**Thiaclopride** : **14 jours** (2 applications maximum/an).




### Calendrier du dernier traitement par rapport à la matière active utilisée




Date de récolte	Diméthoate	Thiaclopride	Lambda-cyhalothrine ou Deltaméthrine
20 octobre	<b>!! 22 septembre !!</b>	6 octobre	13 octobre
4 novembre	7 octobre	21 octobre	28 octobre

Au-delà de ces dates, les températures devraient ralentir suffisamment l'activité de la mouche de l'olive pour arrêter la protection phytosanitaire du verger.

### LA METHODE DE LUTTE PREVENTIVE

#### OLIVIER \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MOUCHE DE L'OLIVE

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose	Toxicologie
Deltaméthrine	Decis protech	0.083 l/HL	Phrase de Prudence : SPE8 Dangereux pour les abeilles, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer durant la floraison, ne pas utiliser en présence d'abeilles Phrase de Risque : 50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie :  N Dangereux pour l'environnement
	Split protech		Phrase de Prudence : E8 Dangereux pour les abeilles Phrase de Risque : 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie :  N Dangereux pour l'environnement
	Pearl protech		Phrase de Risque : 50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie :  N Dangereux pour l'environnement

<b>Lambda-cyhalothrine</b>	Karaté Xpress	0.025 Kg/HL	Phrases de Risque : R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques
	Karachoc	0.025 L/HL	Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement pour Karaté Xpress 
	Hallmark avec Zeon	0.013 L/HL	Phrase de Risque : R22 Nocif en cas d'ingestion AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau Risque de Toxicologie : Xn Nocif
	Karaté avec technologie Zeon	0,013 L/HL	Phrases de Risque : R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
	Cazeon	0.013 L/HL	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
	Karaté Zeon	0.013 L/HL	
	Scimitar	0.013 L/HL	
	Ninja	0.025 Kg/HL	Risque de Toxicologie : Xn Nocif 
Karaïbe Pro	0.013 L/HL	N Dangereux pour l'environnement	
	Agrotech-Lambda-Cyhalothrine 100 CS	0.013 L/HL	Phrases de Risque : R22 Nocif en cas d'ingestion AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau Risque de Toxicologie : Xn Nocif
<b>Spinosad</b> Limité à 4 applications max./campagne	Syneïs appât	1.2 L/Ha	Phrase de Risque : R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : N Dangereux pour l'environnement 



**Toujours préférer le produit le moins nocif pour l'environnement**

**Lambda-cyhalothrine** et **Deltaméthrine** sont à utiliser de préférence sur le premier vol de la mouche. Ces produits sont lessivables à 25 mm de pluie et ont une efficacité donnée à 14 jours.

**Spinosad** : Pulvériser à grosses gouttes la bouillie dosée à 1.2 l dans 30 litres/Ha (environ 0,2 l de bouillie/arbre). Ce produit est lessivable à 15 mm de pluie et une efficacité donnée à 7 jours.

### LA METHODE DE LUTTE CURATIVE

#### OLIVIER \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MOUCHE DE L'OLIVE

Matière active	Spécialités commerciales	Dose	Toxicologie
DIMETHOATE	ROGOR (PIPC 400 ou PLUS)	0,075 L/HL	Phrases de Risque : R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, contact avec la peau et ingestion R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif  N Dangereux pour l'environnement
	DIMATE BF 400		
	DANADIM (PROGRESS ou SUPER)		
THIACLOPRIDE	ALANTO	0.025 L/HL	Phrases de Risque : R20/22 Nocif par inhalation et ingestion R40 Effet cancérogène suspecte : preuves insuffisantes R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif  N Dangereux pour l'environnement
	CALYPSO		
	COUSTO		

**Toujours préférer le produit le moins nocif pour l'environnement.**

**Délai de rentrée dans le verger** pour les deux spécialités : 24 heures.

Le traitement curatif permet d'éliminer les adultes au moment de la pulvérisation par contact avec le produit et les larves des premiers stades pendant 10 à 14 jours. C'est pourquoi il est important de bien positionner le traitement : on attend que les captures d'adultes augmentent dans les pièges et que les pontes aient débuté (environ 5 jours après le 1<sup>er</sup> piégeage).

La pulvérisation est à réaliser sur l'ensemble de la frondaison, la bonne dose pour chaque arbre étant lorsqu'on atteint le point de ruissellement (on arrête lorsque des gouttes commencent à tomber de l'arbre). Les préconisations d'emploi du fabricant doivent être respectées et les traitements effectués pendant les heures fraîches de la journée (très tôt le matin ou tard le soir).

Les produits curatifs ne sont pas lessivables par les pluies sauf si les précipitations > 25 mm dans les 6 heures qui suivent le traitement : renouveler alors le traitement.

### LA PYRALE DU JASMIN – MARGARONIA UNIONALIS

**Symptômes et dégâts** : généralement les dégâts causés par les chenilles sont peu ou pas importants et ne le deviennent que lorsqu'il s'agit de jeunes plantations.

#### Périodes d'observation et nombre d'observations minimal dans le verger

Mars	Avril	Juin	Août	Septembre
1 observation/mois	<b>2 observations/mois</b>	1 observation/mois	1 observation/mois	<b>2 observations/mois</b>

Les dégâts sont en général importants au début de l'été et **en octobre**.



#### Moyens de lutte :

- Principaux **auxiliaires** efficaces : beaucoup d'hyménoptères parasitoïdes.

**En cas d'attaque et si le traitement n'a pas encore été réalisé, traiter avec un des produits chimiques cités ci-dessous : attention, le Délai Avant Récolte (DAR) est de 7 jours.**

- **Lutte chimique** : elle n'est justifiée que sur des **arbres de 1 à 3 ans**. Le produit est pulvérisé sur l'ensemble de la frondaison dès les premiers signes d'attaque. Les produits à base de Lambda cyhalothrine sont **limités à 2 applications par an**. Ils sont moyennement toxiques sur chrysopes et hyménoptères et toxique à très toxique sur punaises.

#### OLIVIER \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* PYRALE DU JASMIN

Spécialités	Sociétés	Substance	Dose d'emploi	Toxicologie
AGROTECH-LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 CS	AGROTECH	Lambda cyhalothrine 100 G/L	0.015 L/HL	Phrase de Risque : R22 Nocif en cas d'ingestion AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau Risque de Toxicologie : Xn Nocif
HALLMARK AVEC ZEON	UNION INVIVO		0.015 L/HL	
CAZEON	CAZORLA		0.015 L/HL	
KARAIBE PRO	SYNGENTA AGRO S.A.S	Lambda cyhalothrine 100 G/L	0.015 L/HL	Phrase de Risque : R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement 
KARATE AVEC TECHNOLOGIE ZEON			0.015 L/HL	
KARATE XPRESS	SYNGENTA AGRO S.A.S	Lambda cyhalothrine 5 %	0.030 KG/HL	Phrase de Risque : R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement 
NINJA			0.030 KG/HL	
POOL			0.030 KG/HL	

KARATE ZEON	SYNGENTA AGRO S.A.S	Lambda cyhalothrine 100 G/L	0.015 L/HL	Phrase de Risque : R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement
SCIMITAR			0.015 L/HL	
ZELAMBDA	LANDGOLD		0.015 L/HL	



**Toujours préférer le produit le moins nocif pour l'environnement**

**Usage en retrait avec délai de distribution / utilisation**

Spécialité	Société	Substance	Dose d'emploi	Unité	Date référence	Délai de distribution	Délai d'utilisation
<b>EURO-APPRO I-5</b> <i>Le produit KARATE ne bénéficie plus d'autorisation de mise sur le marché au Portugal. Délai d'écoulement des stocks à l'utilisation : 31 décembre 2011.</i>	EURO-APPRO	Lambda cyhalothrine 50 G/L	0.030	L/HL	15/09/2010		31/12/2011
<b>KARACHOC</b> <i>Le produit KARATE ne bénéficie plus d'autorisation de mise sur le marché au Pays-bas. Délai d'écoulement des stocks à l'utilisation : 31 décembre 2011.</i>	TOP S.A.	Lambda cyhalothrine 50 G/L	0.030	L/HL	15/09/2010		31/12/2011